PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Ces prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du Partenariat mondial afin de faciliter le processus décisionnel concernant les allocations recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays et les allocations indicatives pour les futurs cycles de financement.

2. RECOMMANDATION

2.1 Le GERF recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2015/05-XX— Approbation des allocations maximales par pays : Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'impact négatif d'un raffermissement du dollar sur les prévisions de ressources disponibles et reconnaît que les options envisageables pour gérer l'exposition du GPE aux fluctuations préjudiciables des taux de change ont été étudiées et sont actuellement limitées.

2. Décide ce qui suit afin de réduire l'impact des fluctuations des taux de change sur la prévisibilité des allocations de financements :
 a. le montant des allocations minimales, calculé en dollars en vertu de la formule d'allocation du modèle de financement, sera établi également en monnaie nationale à la date de la reconstitution des ressources (26 juin 2014) ;
 b. si, à la date du rapport du GERF au Conseil d'administration recommandant l'annonce d'une allocation maximale par pays à un pays admissible, le taux de change du dollar est différent du taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources, l'allocation en dollars recommandée sera ajustée afin de maintenir le même montant équivalent en monnaie nationale tel que calculé à la date de la reconstitution des ressources ;

c. GERF pourrait recommander de faire exception à la méthode décrite au paragraphe b. ci-dessus en fonction de la situation du pays, en justifiant le bien-fondé de cette exception dans son rapport ;
d. à titre exceptionnel, les allocations maximales par pays mentionnées dans l'Annexe 4 du document BOD/2015/05 DOC 06 préalablement annoncées par le Conseil d'administration en décembre 2014 seront réévaluées conformément aux dispositions des paragraphes a. et b., étant entendu que la date de réévaluation du taux de change du dollar à des fins de comparaison avec le taux en vigueur à la date de la reconstitution des ressources sera la date de l'approbation par le Conseil.

3. Demande à tous les partenaires de poursuivre leurs efforts pour réduire le déficit prévu des ressources disponibles et l'impact de la volatilité des changes, notamment en continuant d'étudier les mesures suivantes :

a. la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur et d'Hébergeur du Secrétariat du GPE, travaillera avec ce dernier et les bailleurs de fonds afin de faciliter l'élaboration d'une stratégie de couverture pour atténuer le risque lié aux fluctuations des taux de change et présentera au GERF, lors de sa prochaine réunion, un rapport sur les progrès accomplis ;
b. en consultation avec l'Administrateur, les Entités de supervision/de gestion et les bailleurs de fonds concernés, le Secrétariat élaborera une proposition pour discussion lors de la prochaine réunion du GERF décrivant les conséquences de la facilitation de financements libellés en euros en plus des financements existants libellés en dollars comme solution potentielle pour limiter l'important décalage actuel entre le niveau élevé des contributions non libellées en dollars par rapport à la valeur des passifs libellés en dollars ;
c. le Secrétariat étudiera avec les Entités de supervision/de gestion et le CGPC, le cas échéant, l'ampleur des gains d'efficacité à réaliser tant dans le portefeuille existant que lors de l'examen des nouvelles requêtes de financement.

4. Approuve la liste des allocations maximales par pays (AMP) pour le second cycle de financement de 2016, telle que présentée dans l'Annexe 3 du document BOD/2015/05/DOC 06. Les allocations destinées à ces pays demeureront valides jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2018, sauf modification par le Conseil, et seront assujetties aux critères du modèle de financement pour la période 2015-2018.

5. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2015 et de soumettre au Conseil, pour décision, des recommandations

sur le niveau des ressources disponibles en vue de l'approbation des allocations maximales par pays pour le premier et le deuxième cycle de financement de 2017, sur des révisions à la hausse qui pourraient être opérées sur les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que sur les ressources disponibles pour la réserve générale.

3. CONTEXTE

3.1 Sur la base du document (GERF/2015/04 DOC 03), le Secrétariat a résumé les informations sur la situation financière anticipée du Partenariat mondial. Le Secrétariat a souligné que le dollar a continué de se raffermir de façon significative depuis décembre 2014 , ce qui a beaucoup réduit la valeur prévue en dollars des contributions chiffrées dans d'autres monnaies qui ont été annoncées lors de la conférence sur la reconstitution des ressources de 2014. Depuis la dernière prévision, un déficit prévu de 220 millions de dollars est apparu du fait de l'impact des taux de change et ce déficit prévu pourrait augmenter si le dollar devait continuer de s'apprécier. Le Secrétariat a également expliqué que les solutions envisageables pour atténuer l'impact des fluctuations des taux de change sur les ressources disponibles sont pour l'heure limitées.

4. DISCUSSION

4.1 Le GERF a constaté qu'il est difficile d'atténuer l'exposition du GPE aux fluctuations des taux de change. Il recommande de continuer d'étudier la possibilité d'élaborer une stratégie de couverture avec la Banque mondiale et d'envisager de faciliter les financements libellés en euros tout en insistant sur la nécessité de réaliser des gains d'efficacité là où cela est possible.

4.2 En ce qui concerne la solution qui consiste à réévaluer le montant en dollars de l'AMP afin de prendre en compte le fait qu'un dollar plus fort peut également se traduire par une augmentation du montant d'une allocation en monnaie nationale, le GERF a indiqué qu'adopter un système dans lequel l'allocation en monnaie nationale est réévaluée en dollars au moment où le Conseil annonce l'AMP indicative pourrait offrir une meilleure prévisibilité aux pays qui établissent leur budget en monnaie nationale et pourrait permettre au GPE de réduire le déficit prévu de ressources disponibles dans un contexte marqué par un dollar généralement fort. Il a par ailleurs été indiqué que cette approche pourrait fournir aux pays une certaine protection si le dollar s'affaiblit vis-à-vis de leur monnaie nationale en permettant une augmentation des AMP en dollars pour maintenir leur montant en monnaie nationale.

Exemple : si la formule d'allocation pour le pays X donne une allocation minimum prévue de 10 millions de dollars et que ce montant représente 100 millions en monnaie nationale à la date de la reconstitution de ressources, lorsque le Conseil annonce officiellement l'AMP indicative, le montant équivalent en dollars de 100 millions en monnaie nationale serait réévalué sur la base de la date du rapport du GERF au Conseil. En conséquence, si le dollar s'apprécie, l'allocation pourrait être réduite en dollars tandis que si le dollar s'affaiblit, elle pourrait être augmentée en dollars.

4.3 Les membres du GERF ont admis que la meilleure solution pour assurer l'équité entre tous les pays serait de calculer en monnaie nationale le montant des allocations exprimé en dollars à la date de la reconstitution des ressources (26 juin 2014) et ensuite d'ajuster ce montant à la date où le GERF présente au Conseil ses recommandations sur l'annonce des AMP pour les cycles de financement à venir. Le GERF reconnaît que cette approche devrait également s'appliquer aux pays dont l'AMP a été annoncée par le Conseil en décembre 2014, car leur processus de planification n'est pas suffisamment avancé pour que ce changement le perturbe.

4.4 Le GERF a par ailleurs indiqué que le plafond de 100 millions de dollars devrait être maintenu, mais que les pays touchés ne verraient de réduction que si leur allocation non plafonnée en vertu de la formule du modèle de financement tombait au-dessous de 100 millions de dollars au moment de la réévaluation du montant équivalent en monnaie nationale.

4.5 Les membres du GERF partagent l'avis du Secrétariat selon lequel, à moins que la situation financière anticipée s'améliore de façon significative d'ici à la réunion du Conseil de décembre, il sera nécessaire de prendre d'autres mesures importantes de hiérarchisation des priorités pour réduire le déficit prévu de ressources disponibles et selon lequel, de surcroît, le déficit prévu pourrait se creuser davantage si le dollar continue de se raffermir en 2015.

4.6 En outre, il a été indiqué que le Secrétariat continuait d'étudier avec les bailleurs de fonds existants et nouveaux la possibilité d'obtenir des contributions supplémentaires qui permettraient d'améliorer la situation financière et le GERF a rappelé que, comme indiqué précédemment, la prévision financière est une projection d'événements futurs, donc susceptible de faire l'objet de modifications importantes tant positives que négatives.

4.7 En ce qui concerne les recommandations du CCPC relatives aux approbations de financements pour la mise en œuvre des programmes du premier cycle de 2015, le GERF a indiqué que compte tenu des directives globales de financement, les fonds disponibles prévus devraient être suffisants pour que le Conseil puisse approuver ces recommandations (voir l'Annexe 5).

5. ANNEXES POUR INFORMATION

Annexe 1 – Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 – Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018

Annexe 3 – Liste des allocations maximales par pays proposées à partir du deuxième cycle de 2016

Annexe 4 – Liste révisée des allocations maximales par pays à partir du deuxième cycle de 2015 et du premier cycle de 2016

Annexe 5 – Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

ANNEXE 1 – CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

Déficit actuellement prévu résultant du financement de tous les pays et activités admissibles aux financements du GPE sur la base des critères de priorité approuvés par le Conseil en décembre 2014

SCÉNARIO	**1**
Montant pour le calcul des allocations maximales par pays (2 000 = minimum)	*2000*
Solde d'ouverture – Encaisse non engagée au 1er janvier 2015	435
Solde des accords de contribution signés	163
Annonces de contribution (compte tenu des incertitudes)	1 449
Projections : Contributions supplémentaires – Recommandées par le Secrétariat	234
Projections : Report des approbations 2015-2018 (20 % de l'AMP)	303
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**2 584**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013+2014)	-1 018
Provisions pour autres financements (Élaboration de plan, Élaboration de programme, Petits pays insulaires, Fonds d'éducation pour la société civile)	-80
Provisions pour autres coûts (supervision, Entité, Secrétariat, Administrateur fiduciaire)	-140
Réserve générale (Fonds pour mobilisation et imprévus)	0
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**-1 243**
DISPONIBLE POUR FINANCEMENTS DE MISE EN ŒUVRE (A-B)	**1,341**
PLAFOND	*100*
MONTANT REQUIS	1,565
EXCÉDENT / (DÉFICIT) PRÉVU	**-224**

Pays	**Fragile et/ou touché par un conflit**	**Type d'économie**	**Date de démarrage la plus proche prévue**	**AMP**
Afghanistan	OUI	PFR	S2 2016	100,0
Bangladesh		PFR	S2 2015	100,0
Bénin		PFR	S2 2017	20,7
Burkina Faso		PFR	S2 2017	40,9
Burundi	OUI	PFR	S2 2016	25,8
Cambodge		PFR	S2 2017	20,8
Rép. centrafricaine	OUI	PFR	S1 2018	0,0
Tchad	OUI	PFR	S1 2017	44,8

Comores	OUI	PFR	S2 2016	2,2
Rép. dém. du Congo	OUI	PFR	S1 2017	100,0
Érythrée	OUI	PFR	S1 2017	17,2
Éthiopie	OUI	PFR	S1 2017	100,0
Gambie		PFR	S1 2018	5,0
Guinée		PFR	S1 2018	0,0
Guinée-Bissau	OUI	PFR	S2 2016	4,8
Haïti	OUI	PFR	S2 2017	20,1
Kenya		PFR	S1 2018	0,0
République kirghize		PFR	S2 2017	6,5
Libéria	OUI	PFR	S2 2015	11,9
Madagascar	OUI	PFR	S2 2017	62,2
Malawi	OUI	PFR	S2 2015	44,9
Mali	OUI	PFR	S2 2017	43,1
Mozambique		PFR	S2 2015	57,9
Myanmar	OUI	PFR	S1 2016	77,7
Népal	OUI	PFR	S2 2015	59,3
Niger	OUI	PFR	S1 2018	57,2
Rwanda		PFR	S2 2015	25,2
Sierra Leone	OUI	PFR	S2 2017	17,2
Somalie	OUI	PFR	S2 2016	33,1
Soudan du Sud	OUI	PFR	S2 2016	30,3
Tanzanie		PFR	S2 2017	84,9
Togo	OUI	PFR	S2 2017	17,0
Ouganda	OUI	PFR	S2 2017	87,4
Zimbabwe	OUI	PFR	S2 2016	29,4
Cameroun		**PRITI**	S1 2018	18,0
République du Congo	OUI	**PRITI**	S1 2015	10,7
Côte d'Ivoire	OUI	**PRITI**	S2 2016	26,1
RPD Lao		**PRITI**	S1 2018	0,0
Lesotho		**PRITI**	S1 2016	2,3
Mauritanie		**PRITI**	S2 2017	3,9
Nicaragua		**PRITI**	S2 2016	4,5
Nigéria	OUI	**PRITI**	S2 2018	0,0
Pakistan	OUI	**PRITI**	S2 2017	50,0
Papouasie-Nlle-Guinée		**PRITI**	S1 2016	7,1
Sénégal		**PRITI**	S2 2017	12,6
Soudan	OUI	**PRITI**	S2 2017	49,3
République du Yémen	OUI	**PRITI**	S2 2017	32,3
Total des allocations potentielles				**1 565**

Allocation approuvée au 2ème cycle de financement de 2014
AMP déjà annoncée par le Conseil
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure admissible dont l'AMP n'a pas encore été annoncée
Pays à faible revenu dont l'AMP n'a pas encore été annoncée

ANNEXE 2 - PRÉVISIONS RELATIVES AUX ACTIFS NON ENGAGÉS				
Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
A. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre	792	559	397	345
A1. Total engagé	357	316	312	221
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	435	243	85	124
B. Entrées de fonds	439	466	481	460
Accords de contribution	64	27	28	44
Promesses	373	388	402	286
Projections	2	51	51	130
C. Sorties de fonds	673	628	533	361
D. Nouveaux engagements	631	624	442	280
Engagements (financements déjà approuvés)	502	324	181	11
Engagements prévus (1er cycle de financement de 2015)	81	81	71	10
Engagements prévus (1er cycle de 2015 – 2ème cycle de 2016) – Allocations	0	171	142	209
Autres engagements	48	48	48	50
E. Solde de clôture – trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	559	397	345	444
E1. Total engagé (A1-C+D)	316	312	221	140
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	243	85	124	304

Si les prévisions montrent que les liquidités devraient être suffisantes pour gérer les engagements et répondre à la demande, sur la base des dates prévues de soumission des requêtes, elles ne montrent pas l'impact futur des allocations qui seront faites en 2017 ou 2018 sur les financements pour la mise en œuvre des programmes du secteur de l'éducation car les AMP n'ont pas encore été établies.

ANNEXE 3 : ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS VALIDES À PARTIR DU DEUXIÈME CYCLE DE 2016

Liste des pays admissibles *Tous les chiffres sont en millions de dollars*	**Total selon la formule d'allocation (plafonnée)**	**Montant actualisé de la partie fixe (70 %)**	**Montant actualisé de la partie variable (30 %)**	**Montant total révisé**	**Différence totale**	**Cycle de requête le plus proche**
Tchad	44,8	24,4	10,5	34,8	(10,0)	C2 2016
Éthiopie	100,0	70,0	30,0	100,0	0,0	C2 2016
Total	**144,8**	**94,4**	**40,5**	**134,8**	(10,0)	

ANNEXE 4 : LISTE RÉVISÉE DES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS VALIDES À PARTIR DU DEUXIÈME CYCLE DE 2015 ET DU PREMIER CYCLE DE 2016

Liste des pays admissibles *Tous les chiffres sont en millions de dollars*	**Total annoncé en décembre 2014**	**Montant révisé de la partie fixe (70 %)**	**Montant révisé de la partie variable (30 %)**	**Montant total révisé**	**Différence totale**	**Cycle de requête le plus proche**
Myanmar	77,7	51,6	22,1	73,7	(4,0)	C2 2015
Lesotho	2,3	1,5	0,6	2,1	(0,2)	C2 2015
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7,1	4,6	2,0	6,6	(0,5)	C2 2015
Afghanistan	100,0	70,0	30,0	100,0	0,0	C1 2016
Burundi	25,8	17,9	7,7	25,6	(0,2)	C1 2016
Comores	2,2	1,4	0,6	2,0	(0,2)	C1 2016
Rép. dém. du Congo	100,0	70,0	30,00	100	0,0	C1 2016
Guinée-Bissau	4,8	3,1	1,3	4,4	(0,4)	C1 2016
Somalie	33,1	23,2	9,9	33,1	0,0	C1 2016[1]
Soudan du Sud	30,3	21,2	9,1	30,3	0,0	C1 2016
Tanzanie	84,9	57,6	24,7	82,3	(2,6)	C1 2016
Zimbabwe	29,4	20,6	8,8	29,4	0,0	C1 2016
Côte d'Ivoire	26,1	16,9	7,2	24,1	(2,0)	C1 2016
Nicaragua	4,5	3,1	1,3	4,4	(0,1)	C1 2016
Total	**528,2**	**362,7**	**155,3**	**518,0**	**(10,2)**	

Liste des petits États insulaires et petits États enclavés en développement *Tous les chiffres sont en millions de dollars*	**Total annoncé en décembre 2014**	**Montant révisé (USD)**	**Différence totale**
Timor Leste	3,9	3,9	0,0
Total	**3,9**	**3,9**	**0,0**

[1] Bien que l'évolution du taux de change officiel soit susceptible d'entraîner un ajustement de l'allocation, aucun n'est recommandé car le contexte sera probablement marqué par un montant significatif de transactions libellées en dollar.

ANNEXE 5 - PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux échéanciers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à long terme, telles qu'indiquées dans l'Annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la capacité à financer également le second engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés dans l'Annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités devant guider le financement du second engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial avant de financer des engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS 1er juillet 2015 – 31 décembre 2015	MONTANTS en millions de dollars
Estimation des ressources disponibles au 1er juillet 2015 (hors contributions prévues jusqu'au 30 juin 2014)	208
Contributions promises et signées 1er juillet 2015 – 31 décembre 2015	389
Total des ressources prévues	**597**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour l'élaboration de programmes et de plans, FSCE, etc.) – 1er juillet 2015 – 31 décembre 2015	(25)
Engagements prévus pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2015	(250)
Total des engagements prévus	**(275)**
Ressources disponibles pour le premier engagement au titre des requêtes du 1er cycle de financement de 2015	**322**
Premier engagement au titre des propositions du 1er cycle de financement de 2015 requis au 31 décembre 2015 (y compris les frais de supervision et les commissions de gestion des Entités)	(85)
Excédent /(Déficit) prévu	**237**

Le montant des fonds disponibles et des contributions, promises et signées, dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des engagements connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant nécessaire pour verser le premier engagement au titre des propositions du premier cycle de financement de 2015 et les coûts afférents aux frais de supervision et aux commissions de gestion des Entités.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés dans l'Annexe 3 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

Selon les Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil peut donc, s'il le souhaite, approuver le montant maximal proposé au titre des demandes de financement pour la mise en œuvre des programmes du premier cycle de financement de 2015.